

Branche Eau

قطاع الماء

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

23 AOUT 2013

N° DRH/DE/2013

2 / 6 6 0 5

**DECISION PORTANT OUVERTURE DE CONCOURS POUR LE RECRUTEMENT
DES AGENTS DE PRODUCTION ET DES AGENTS ASSAINISSEMENT STEP**

LE DIRECTEUR GENERAL

- Vu le Dahir n° 1-11-160 en date du 1er kaada 1432 (29 septembre 2011) portant promulgation de la loi n°40-09 relative à l'Office National de l'Electricité et de l'Eau Potable (ONEE) ;
- Vu le statut de l'ONEP régissant provisoirement le personnel de l'ONEE-Branche Eau ;

D E C I D E

Article I : L'ouverture d'un concours pour le recrutement de **deux Agents d'assainissement STEP** ECH01 ONEE-Branche Eau destiné(s) à la **STEP d'Ifrane**, de **quatre Agents d'assainissement STEP** ECHELLE 01 ONEE-Branche Eau destiné(s) à la **STEP de Khénifra**, et de **cinq Agents de production** ECHELLE 01 ONEE-Branche Eau destiné(s) à la **Station de traitement de Midelt**.

Article II : Le nombre de postes mis en compétition est fixé à **onze (11) postes**. Les candidats doivent résider pour chaque poste obligatoirement dans les provinces ci-dessous :

Affectation	Adresse de résidence
Ifrane	La province d' Ifrane
Khénifra	La province Khénifra
Midelt	La province Midelt

Article III : Les conditions de participation audit concours sont les suivantes :

- Disposer d'un des diplômes figurant ci-dessous :

Diplôme	Spécialité
Diplôme de CQP	- Electricité - Electromécanique

- Résider à une adresse correspondante à celle fixée dans l'article II. Seule l'adresse figurant sur la CIN fait foi.
- Etre âgé de 18 ans au minimum et de moins de 25 ans à la date du 31/12/2013.
- Etre physiquement apte à l'exercice effectif de l'emploi postulé.

Article IV : Consistance du dossier de candidature :

Consistance du dossier de candidature :

Le dossier de candidature doit comprendre les pièces suivantes :

- Une demande manuscrite ;
- Un certificat de scolarité (niveau 7ème année fondamentale) ;
- Copie légalisée du diplôme de CQP, CFP ou CSP dans la spécialité à pourvoir ;
- Copie légalisée de la carte d'identité nationale (CIN).

Article V: Les demandes de candidature qui seront prises en considération sont celles parvenues à la Direction Régionale Centre Sud Meknès sise à 20 Rue Antsirabe ville nouvelle Meknès BP 54 Meknès avant le**12 SEP. 2013**.....(Dernier jour de dépôt). La date du bureau d'ordre fait foi.

Article VI : Les candidats répondant aux critères requis pour participer à ce concours seront convoqués pour passer les épreuves écrites suivantes :

- a) Une épreuve de spécialité.
- b) Une épreuve d'arabe.
- c) Une épreuve de français.

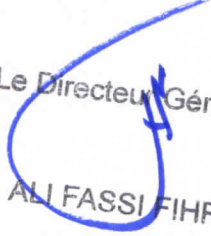
Article VII : Modalités de déroulement du concours

Epreuves	Nature des épreuves	Note	Coefficient	Note éliminatoire
Ecrit	Langue arabe	Sur 20	1	< 05/20
	Langue française	Sur 20	1	< 05/20
	Spécialité	Sur 20	4	< 10/20

Article VIII : Publication des résultats :

La liste des candidats admis définitivement ainsi que ceux retenus sur la liste d'attente seront publiés sur les sites web : www.onep.ma/recrutement.htm et www.emploi-public.ma

Article IX : Tout candidat admis est tenu d'accepter l'affectation qui lui sera attribuée faute de quoi, il perd le bénéfice de son admission au concours.

Le Directeur Général

ALI FASSI FIHRI

W

42